

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUILLET 2025**

Le 10 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Françoise DEFELICE, Maire de la Commune.

<u>Présents</u> : DEFELICE Françoise (Maire) - LAPÔTRE Michel (2 ^e Adj) - BREFORT Brigitte JUSZCZAK Eric - MOISON Sabine – ONIS Igor - ONIS Quentin –	
<u>Absents</u>	<u>Pouvoirs</u>
BOULAY Christophe (1 ^e Adj)	JUSZCZAK Eric
BEN MARNI Reynald - Excusé	Aucun
LEGENDRE Mickaël	Aucun
WEIGEL Grégoire	Aucun
<u>Secrétaire de séance</u> : Michel LAPÔTRE	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h35

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 25 mars 2025 à l'unanimité

1) ADJUDICATION DES DROITS DE CHASSE SUR LES TERRES COMMUNALES

En 2022, dans un souci d'équité lié à la présence de deux associations de chasse sur La Postolle, la commune a mis en place une procédure d'adjudication des droits de chasse sur les terres communales afin de poser un cadre et de mettre en place un bail de location.

Les conditions étaient d'octroyer le droit de chasse au plus offrant pour une durée de 3 ans à l'issue de laquelle, le conseil déciderait à nouveau du sort des droits de chasse et du renouvellement de la mise en adjudication.

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 7 + 1), le conseil municipal décide de relancer une procédure de mise en adjudication des droits de chasse sur les terres communales dans les mêmes conditions.

2) SUBVENTION CLASSE DE MER 2026

Elle concerne les élèves de CM1/CM2 et aura lieu du 20 au 22 mai 2026 à Saint-Malo.

Une élève concernée à La Postolle.

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 7 + 1), le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 85 € pour participation à la classe de mer 2026.

3) ELECTIONS MUNICIPALES 2026 – PRET DE LA SALLE POUR REUNIONS

Dans un souci d'égalité et pour éviter toute polémique pouvant entourer les futures élections, Madame Le Maire propose de délibérer sur la mise à disposition gratuite de la salle communale, pour une réunion, à chaque liste de candidat Postollier qui pourrait le demander.

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 7 + 1), le conseil municipal décide d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle dans les conditions indiquées ci-dessus.

4) TARIFS COMMUNAUX

Le règlement de prêt (pour les habitants) et location (pour les extérieurs) des tables et des bancs indique un tarif qui ne figure pas dans la délibération des tarifs communaux, il convient donc de revoir cette délibération.

Après discussion, les conseillers municipaux ont décidé que les tables et les bancs seraient exclusivement prêtés aux habitants, il n'est donc pas nécessaire de modifier la délibération des tarifs actuels.

Toutefois, l'organisation et le règlement vont être revus.

La caution sera portée à 500 €, la réservation devra se faire a minima, une semaine avant le retrait. Les tables et les bancs vont être numérotés et feront l'objet d'un contrôle lors du retour par l'emprunteur.

Elles devront être dépliées afin qu'un conseiller puisse contrôler, puis repliées pour le rangement.

5) CENTRE DE SANTE Villeneuve l'Archevêque-Cerisiers - CONVENTION

La Commune a participé en 2024 au fonctionnement du centre de santé à raison de 6€/habitant)

Villeneuve l'Archevêque sollicite les communes afin de continuer à soutenir le centre en 2025, soit un montant de 912 € pour La Postolle (152 hab. x 6 €).

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la convention.

Les débats s'engagent et plusieurs conseillers ne sont pas favorables à la reconduction de cette participation car ils estiment, d'une part, qu'il n'est pas normal que toutes les communes ne participent pas et d'autre part qu'il n'y a aucun moyen de savoir le nombre de Postolliers utilisant les services du centre de santé.

Ils proposent de reporter la délibération au prochain conseil afin que la question soit délibérée de façon unanime par l'ensemble du conseil municipal.

6) AMENAGEMENT PAYSAGE – DEVIS PERMA PAYSAGE

Un devis a été demandé auprès de notre prestataire d'entretien des espaces verts.

Il s'agit de faire du paillage copeaux pour les rosiers de la grande rue et le tilleul ainsi que de l'abattage et de l'évacuation des 2 thuyas à l'entrée du village en venant de Thorigny qui sont très envahissants et difficilement taillables.

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 7 + 1), le conseil municipal a décidé de conserver les points concernant les paillages, en précisant qu'il faut une plus grande quantité que celle qui est prévue pour le tilleul (12 m3 au lieu de 5 m3) et l'abattage des 2 thuyas sans remplacement.

7) DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE

FREDON – Organisme national qui a pour mission la surveillance du patrimoine végétal français, de gestion des espèces nuisibles à la santé humaine, la santé des végétaux et la santé environnementale – nous demande de désigner un référent ambroisie (plante envahissante et nuisible pour la santé).

Après délibération et à l'unanimité des voix (POUR 7 + 1), le conseil municipal décide de désigner Monsieur Quentin ONIS référent ambroisie, qui accepte ce rôle.

8) QUESTIONS DIVERSES

8-1 – Frais de scolarité

Suite à la réunion annuelle sur les frais de scolarité, Madame le Maire informe le conseil qu'ils s'élèveront à 1 434,29 € par enfant cette année.

8-2 – Vandalisme et incivilité

Madame le Maire informe les conseillers de son dépôt de main courante à la gendarmerie suite à la dégradation de la boîte à livres et de la poubelle à l'arrêt des cars.

Elle propose au conseil de mettre en place des caméras de surveillance.

Les conseillers sont d'accord et la procédure va être étudiée rapidement.

8-3 – Travaux de voirie

Madame le Maire informe les conseillers de la réception des 3 devis pour les travaux de voirie.

Toutefois ces derniers n'ayant pas été établis de la même façon, ils sont difficilement comparables.

Elle propose de se rapprocher de l'ATD (Agence Territoriale Départementale) pour nous assister à la mise en place d'un cahier des charges et d'une grille de prix commune aux entreprises.

Le conseil accepte cette proposition.

8-4 – Règlement de la Salle Communale

Des conseillers demandent la révision du règlement pour y insérer l'interdiction des pétards et feux d'artifice ainsi que l'interdiction d'escalader les murs mitoyens pour se rendre chez les voisins.

8-5 – Défibrillateurs

Madame Le Maire rappelle que la formation d'utilisation de l'appareil, dont ont bénéficié certains volontaires postolliers, ne fera pas l'objet d'une attestation car cette formation a été dispensée par le fournisseur et non par un organisme de formation.

Par ailleurs, les noms des personnes formées ne seront pas diffusés.

Un conseiller ayant suivi la formation confirme que l'utilisation est très simple et très conviviale, l'appareil est équipé d'une voix électronique qui indique étape par étape tout ce que l'utilisateur doit faire.

Il est rappelé que cet appareil ne doit être utilisé qu'en cas d'arrêt cardiaque (si le cœur ne bat plus).

8-6 – Noël des aînés

Madame Le Maire informe que, cette année, le choix est donné aux aînés entre un colis ou un repas convivial.

Un formulaire avec coupon-réponse avant le 31 juillet a été distribué dans les boîtes des intéressés.

L'absence de réponse entraînera la commande d'un colis, de même qu'un nombre trop petit de candidats au repas.

8-7 – Sécurité routière

Un débat sur la sécurité routière et la vitesse des véhicules traversant le village est relancé.

Plusieurs idées sont évoquées, notamment chicannes, dos d'âne et rond-point.

Les avis divergent et aucune solution concrète ne ressort pour l'instant.

8-8 – Voirie – Achat panneaux

Un débat sur l'achat de panneaux s'engage, ils sont suggérés pour le cimetière, voie sans issue, Chemin du Moulin, deux « stop » au niveau du monument aux morts et de l'éolienne et la mise en sens unique de la ruelle du Pâtis ainsi qu'un panneau interdiction au public sauf personnes autorisées au niveau du Tilleul.

8-9 – Ancienne Station de pompage

Un conseiller suggère de clôturer l'ancienne station de pompage.
La question va être étudiée dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h40.

Mme le Maire
Françoise DEFELICE

